

Mandat spécial de représentation pour les démarches administratives relatives à la mise en place d'une installation utilisant une ou plusieurs énergies renouvelables et le raccordement d'un site au réseau public de distribution d'électricité

Désignation des signataires

1

Entre les soussignés, M. / Mme / Mlle _____ ,
né(e) le _____ , à _____ , département : _____ ,
agissant pour le compte de la société (si projet monté par une société) _____ ,
domicilié(e) _____ ,
ci-après désigné(e) par "**le Mandant**", et

2

la SARL APEM ENERGIE, située ZA les 4 Vies, 38290 Frontonas, RCS 791 696 677 00016, représentée par
M. Bruno GERVAIS, Gérant, ci-après désignée par "**le Mandataire**", il est convenu et arrêté ce qui suit.



3

Le présent mandat est établi en présence de l'entreprise _____ ,
ci-après désignée par "**l'Installateur**".

Objet du mandat

Par le présent mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire pour réaliser, en son nom et pour son compte, en lien avec son projet d'installation :
photovoltaïque, éolienne, autre : _____

située à l'adresse du domicile du Mandant **ou à défaut** : _____ ,

les démarches, éditions de documents et signatures nécessaires auprès des administrations compétentes pour :

- la déclaration préalable d'urbanisme **ou** demande de permis de construire ou de démolir ou l'Autorisation de Travaux (mairie),
- la demande de raccordement (ENEDIS ou régie), **ou** la demande d'augmentation de puissance (ENEDIS ou régie), la déclaration d'autoconsommation
- la signature de l'autorisation de prélèvement portant sur les frais annuels d'entretien du raccordement (TURPE du gestionnaire de réseau)

Le Mandant confie à l'Installateur le soin d'apporter au Mandataire tous les éléments nécessaires pour que celui-ci mène l'ensemble des démarches susmentionnées à bien. Toute information nouvelle ou toute demande de compléments concernant le dossier qui serait réceptionnée directement par le Mandant, sera transmise par ce dernier immédiatement à l'Installateur ou directement au Mandataire. Inversement, le Mandataire se devra d'informer l'Installateur de toute situation nouvelle et lui adressera toute demande de document complémentaire émanant d'une des administrations susvisées.

Le Mandant autorise le Mandataire pour :

- Signer, en son nom et pour son compte, tous les documents nécessaires à la réalisation des opérations susmentionnées dans leur ensemble ainsi que tout autre document éventuellement demandé par l'une des administrations concernées. Le **Mandataire sera l'interlocuteur de ces administrations et destinataire de tous leurs courriers**, y compris les devis, conventions et contrats (le gestionnaire de réseau se réserve toutefois le droit de prévenir le Mandant en cas de risque de sortie de file d'attente). Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, dans le respect des critères d'habilitation d'un tiers à exécuter un mandat (code de l'énergie L342-2), pour chaque site à raccorder listé ci-dessus.

- Signer en son nom et pour son compte tout document contractuel relatif au raccordement (Proposition de Raccordement (PDR), Proposition Technico-Financière et Convention de Raccordement, Convention d'Exploitation, Convention de Raccordement Directe, en cas de recours à l'article L342-2 du code de l'énergie : Contrat de Mandat L. 342-2 et Avenant L. 342-2 à la PDR) ainsi que (uniquement pour les Installations de production de puissance de raccordement ≤ 36 kVA) le Contrat d'Accès au réseau et d'Exploitation (CAE) et pour les installations en autoconsommation la CACSI. Ces documents étant rédigés au nom du Mandant ;

- Procéder en son nom et pour son compte aux règlements financiers relatifs au raccordement. A ce titre le gestionnaire de réseau adressera tous documents financiers (devis, factures, relances...) au Mandataire, étant entendu que ceux-ci demeureront émis au nom du Mandant ou d'une tierce personne (telle que l'installateur par exemple) conformément **aux indications que le Mandataire reportera dans la demande de raccordement**.

En considération du présent mandat spécial, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents du gestionnaire de réseau, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens de l'article, R111-26 du Code de l'Energie, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de Réseaux Publics de Transport ou de Distribution d'Électricité. Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du ou des sites dont le Mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Le présent mandat prendra effet dès sa signature par, a minima, le Mandant et le Mandataire et prendra fin lors de la mise en service des installations susvisées. Le Mandataire ne pourra aucunement être tenu pour responsable des délais de réponse et d'exécution des différents organismes et administrations impliquées, ni des délais de réponse de l'Installateur, pour la fourniture des informations et documents nécessaires à l'établissement du dossier. De plus, le Mandataire ne pourra non plus être tenu responsable vis-à-vis des tiers des informations erronées qui pourraient lui être communiquées, ni enfin du tarif d'achat qu'appliquera EDF à l'électricité produite par la centrale concernée, EDF étant le seul décisionnaire en la matière.

Fait à _____ , le _____

① Le mandant

③ L'installateur

② Le mandataire

En partenariat avec



Mandat spécial APEM – Dossier photovoltaïque ou petit éolien – Version 20

ZA les 4 Vies 38290 FRONTONAS - tél. 04 74 94 85 44 - fax 04 74 94 85 46 - SIRET 791 696 677 00016 - SARL au capital de 10 000 € - contact@apem-energie.com - www.apem-energie.com

APEM ENERGIE
Bureau d'Etudes
ZA Les 4 vies - 38290 FRONTONAS
Tel. 0474948544 - Fax 0474948546
E-mail : contact@apem-energie.com
Siret : 791 696 67700016 - APE 7112 B

